

DEPARTEMENT DU CALVADOS

VILLE DE FALAISE

## **ARRETE DU MAIRE n° 07-162**

**portant modification des règles de stationnement  
RUE DE LA FOSSE AUX DRAPS**

- SERVICES TECHNIQUES -

### **LE MAIRE DE LA VILLE DE FALAISE,**

VU les articles L.2213-1 à L.2213-2.° du Code Général des Collectivités Territoriales de la République ;

VU l'Arrêté Ministériel du 24 novembre 1967, modifié par l'Arrêté du 17 octobre 1968 ;

CONSIDERANT que, pour assurer l'accès aux garages existants, il est nécessaire de régler le stationnement, **RUE DE LA FOSSE AUX DRAPS ;**

### **A R R E T E :**

#### **ARTICLE 1er -**

Le stationnement des véhicules est interdit rue de la Fosse aux Draps, du côté pair, face aux garages existants.

#### **ARTICLE 2-**

La signalisation réglementaire sera mise en place afin de permettre l'application du présent arrêté.

**ARTICLE 3 -**

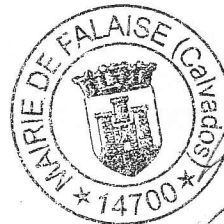
Les infractions au présent arrêté, qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles, seront constatées et poursuivies conformément à la Loi.

**ARTICLE 4 -**

Le Directeur Général des Services et la Gendarmerie Nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait en l'Hôtel de Ville de FALAISE, le quinze novembre deux mille sept.

Pour le Maire et par délégation,  
Le Premier Adjoint  
*Liliane GALLON*



PREFECTURE DU CALVADOS

22 NOV. 2007

COURRIER

TRANSMIS A LA PREFECTURE  
DU CALVADOS & AFFICHE,  
le 19 NOV. 2007

Copie :

- \* SERV. TECHNIQUES
- \* SAPEURS-POMPIERS
- \* GENDARMERIE
- \* POLICE MUNICIPALE
- \* PRESSE